

# Rapport annuel Fonds de prévention du tabagisme 2017



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Fonds de prévention du tabagisme FPT

<b>Le Fonds de prévention du tabagisme en bref</b>	<b>4</b>
<b>1 Organisation et fonctionnement</b>	<b>4</b>
1.1 Organisation du FPT .....	4
1.1.1 Ressources humaines et planification des capacités .....	4
1.1.2 Adaptations organisationnelles et gouvernance .....	5
1.2 Fonctionnement du service .....	6
1.2.1 Projets propres au FPT 2017 .....	6
1.2.2 Demandes de financement et commission d'expertes et experts .....	7
1.2.3 Information du public / communication .....	8
1.2.4 Collaboration avec les cantons .....	8
1.2.5 Stratégie FPT pour un soutien efficace aux stratégies MNT et Addictions .....	8
1.2.6 Programme pour l'enfance et la jeunesse .....	8
1.2.7 Démarche coordonnée axée sur les adultes .....	9
1.3 Perspectives.....	11
1.3.1 Stratégie FPT .....	11
1.3.2 Programme pour l'enfance et la jeunesse .....	11
1.3.3 Démarche coordonnée axée sur les adultes .....	11
<b>2 Projets de tiers soutenus en 2017</b>	<b>12</b>
<b>3 Finances</b>	<b>14</b>
3.1 Vue d'ensemble du soutien financier accordé à des tiers .....	14
3.2 Bilan au 31 décembre 2017 .....	16
3.3 Compte de résultat 2017.....	17
3.4 Explications détaillées sur le compte de résultat .....	17
3.5 Vue d'ensemble des engagements au 31.12.2017 .....	19

Source des images : designed by Jcomp - Freepik.com



## **Une prévention du tabagisme efficace fondée sur la *stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles***

Le Conseil fédéral a décidé d'intensifier la promotion de la santé et la prévention des maladies dans le cadre de la stratégie « Santé2020 ». Suite à cette décision, la *stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT)* adoptée par le Conseil fédéral a succédé au *Programme national tabac 2008 – 2016*.

La stratégie MNT constitue la base des activités du Fonds de prévention du tabagisme (FPT). Mise en œuvre sur mandat du Dialogue Politique nationale suisse de la santé, elle est soutenue par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et la Fondation Promotion Santé Suisse (PSCH). Il s'agit d'une réponse aux défis des maladies non transmissibles, qui occasionnent 80 % des coûts directs de la santé. Par ailleurs, elles touchent une personne sur quatre. Un mode de vie sain permet d'éviter, ou du moins de retarder, l'apparition de la moitié d'entre elles. La consommation de tabac représente l'un des principaux facteurs de risque. Le FPT joue donc un rôle primordial dans la mise en œuvre de la stratégie.

Des éléments organisationnels, coordinateurs et équilibrants complètent la stratégie MNT en tant que stratégie de santé publique multithématique qui intègre toutes les substances. Ils doivent permettre aux acteurs d'unir leurs forces et d'utiliser des bases communes pour garantir une meilleure coordination, de se concentrer davantage sur les objectifs de la stratégie et de les concrétiser grâce à des processus (de financement) plus simples. Eu égard à la diversité des thèmes, à la multitude d'acteurs et au grand nombre de mesures et d'activités, la mise en œuvre de la stratégie MNT pose des défis exigeants aux organismes responsables et à leurs partenaires. C'est pourquoi l'OFSP a réorganisé la division *Programmes nationaux de prévention* de l'unité de direction Santé publique et créé la division Prévention des maladies non transmissibles. Toutes les questions en rapport avec la mise en œuvre de la stratégie convergent vers elle.

Compte tenu des nouvelles conditions-cadre, le FPT s'est également penché sur son organisation au cours de l'année sous revue. Il a ainsi cherché des possibilités d'optimiser la collaboration avec les organismes responsables. Il lui a semblé évident qu'il devait se rapprocher de ses partenaires fédéraux afin de pouvoir garantir que la prévention du tabagisme soit coordonnée avec la stratégie MNT. Aussi a-t-il été décidé qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le FPT serait rattaché administrativement à la division Prévention des maladies non transmissibles de l'OFSP.

Je suis convaincu que cette adaptation organisationnelle est la meilleure solution pour assurer une prévention efficace du tabagisme et fournir une contribution essentielle à une mise en œuvre optimale de la stratégie.

Fonds de prévention du tabagisme  
Le responsable,

Peter Blatter

## **Le Fonds de prévention du tabagisme en bref**

Le Fonds de prévention du tabagisme (FPT) est géré et exploité depuis 2004 par un service spécialisé administrativement rattaché à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et stratégiquement piloté par le Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (SG-DFI). Il trouve sa base légale dans la loi fédérale sur l'imposition du tabac, tandis que ses dispositions d'exécution sont inscrites dans l'ordonnance sur le FPT. Il est alimenté par une redevance de 0,13 centime par cigarette vendue en Suisse (2,6 centimes par paquet). Calculées sur la base de la consommation actuelle de tabac, les recettes liées au tabac se sont élevées à 12,2 millions de francs en 2017.

Le FPT a vocation à financer les mesures de prévention qui contribuent à réduire la consommation de tabac, qu'il s'agisse de dissuader les uns de commencer à fumer, d'encourager les autres à arrêter de fumer, de protéger le public du tabagisme passif ou encore d'améliorer le niveau d'information de la population sur les conséquences du tabagisme. En outre, le Fonds soutient à petite échelle des projets de recherche utiles à la pratique.

Le service en charge de la gestion et de l'exploitation du Fonds est doté, depuis 2012, de 4,6 postes équivalents plein temps et peut faire appel à de nombreux spécialistes indépendants pour évaluer les demandes de financement. Il bénéficie par ailleurs des conseils techniques d'une commission d'expertes et experts extraparlamentaire indépendante, instituée par le Conseil fédéral.

Les projets soutenus par le Fonds doivent satisfaire aux normes de qualité reconnues pour le travail de prévention et contribuer à la stratégie nationale de prévention du tabagisme. La « stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles » (stratégie MNT) et la « stratégie nationale Addictions » lui ont succédé en 2017. Le FPT soutient en outre des programmes cantonaux de prévention du tabagisme.

# 1 Organisation et fonctionnement

## 1.1 Organisation du FPT

Le service qui gère et exploite le Fonds état, jusqu'à la fin de l'année 2017, rattaché administrativement à l'unité de direction Politique de la santé de l'OFSP.

Pour l'examen des demandes, le FPT peut s'appuyer sur une commission extraparlamentaire d'expertes et d'experts et, si nécessaire, sur d'autres expertes et experts externes tant suisses qu'étrangers.

Grâce à ce rattachement administratif, le service FPT peut accéder en tout temps aux différents services de l'OFSP, tels que la division Droit (expertises et assistance juridiques), les services linguistiques (traductions), le service du personnel (recrutement de personnel), l'état-major de l'unité de direction compétente ainsi que la section Finances et comptabilité. Ses frais de fonctionnement s'en trouvent considérablement réduits. Pour ces prestations, le FPT versait à l'OFSP, jusqu'à la fin de l'année 2017, une compensation forfaitaire équivalant à 10 % d'un poste de travail.

Au cours de l'année sous revue, le service FPT disposait de 4,6 postes équivalents plein temps.

Personnel du service FPT en 2017		
Fonction	Nombre de personnes	Poste (équivalent plein temps)
Responsable	1	80 %
Responsable suppléant / collaborateur scientifique	1	80 % <sup>1</sup>
Collaborateurs scientifiques	4	290 % <sup>1</sup>
Compensation pour les prestations générales de l'OFSP	0	10 %
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>460 %</b>

(état en décembre 2017)

### 1.1.1 Ressources humaines et planification des capacités

Ces dernières années, le service FPT s'est de plus en plus transformé en plaque tournante des activités de prévention du tabagisme en Suisse. Par conséquent, il a assuré des tâches de coordination supplémentaires. De plus, il a pour mission de piloter activement ses activités et de les axer sur les exigences des nouvelles stratégies nationales MNT et Addictions ainsi que sur les besoins des cantons. Avec ses 4,6 postes, le FPT a donc atteint ses limites de capacité. C'est pourquoi il a analysé, en 2017, la situation sur le plan du personnel et a soumis des propositions d'optimisation au Secrétariat général du DFI (SG DFI). Les mesures suivantes ont été concrétisées par la suite :

#### *Adaptation du tableau des effectifs*

Au cours de l'année sous revue, une collaboratrice administrative a pu être recrutée à un taux d'occupation de 50 %. Elle prendra ses fonctions en février 2018. Les 10 % d'un poste de travail cédés jusqu'ici à l'OFSP seront de nouveau à disposition du service FPT dès mars 2018.

#### *Planification des capacités du service FPT*

- Concept de recherche et d'évaluation

Au cours de l'année sous revue, le service FPT a développé les bases du pilotage et de la coordination actifs de projets d'évaluation et de recherche. Le concept ne sera pas mis en œuvre pour le moment car les ressources humaines requises font défaut. Les processus et

<sup>1</sup> Report de 10 % par rapport à l'année précédente en raison d'un changement au niveau du personnel.

les directives en vigueur continuent de s'appliquer aux demandes de financement de projets de recherche.

- Programmes cantonaux de prévention du tabagisme  
Les conditions-cadre en vigueur depuis 2017 découlant de la stratégie MNT et la procédure de demande très simplifiée ont permis de réduire les charges administratives des cantons et du FPT. S'agissant du service FTP, il ne lui reste à disposition que 0,5 poste équivalent plein temps pour le processus de demande et l'encadrement des cantons.
- Direction du programme pour l'enfance et la jeunesse.  
Des mandats externes permettent de décharger ladite direction.

### **1.1.2 Adaptations organisationnelles et gouvernance**

Le Programme national tabac 2008 – 2016 a constitué la base des activités du FPT jusqu'à la fin de l'année 2016. La stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) et la stratégie nationale Addictions lui ont succédé dès 2017. La consommation de tabac représente l'un des principaux facteurs de risque de développement des maladies non transmissibles. Le FPT joue donc un rôle primordial dans la mise en œuvre de la stratégie.

Eu égard à la diversité des thèmes, à la multitude d'acteurs et au grand nombre de mesures et d'activités, la mise en œuvre de ces deux stratégies fixe des défis exigeants aux responsables et à leurs partenaires.

Face à ce constat, le FPT s'est également penché sur son organisation au cours de l'année sous revue. Conjointement avec les organismes responsables MNT, il a ainsi cherché des possibilités d'optimiser leur collaboration. Il est apparu qu'il devait se rapprocher de ses partenaires fédéraux afin d'assurer une coordination aussi efficace que possible et une prévention du tabagisme coordonnée avec la stratégie MNT. Aussi a-t-il été décidé qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le FTP serait rattaché administrativement à la division Prévention des maladies non transmissibles de l'OFSP. Cette adaptation garantit une harmonisation optimale des activités du FTP avec celles des stratégies MNT et Addictions.

La gouvernance actuelle du FPT a été améliorée en parallèle. Le SG DFI continuera effectivement d'assurer son rôle de surveillance par rapport au FPT et de définir son orientation stratégique. Quant aux bases stratégiques, elles seront élaborées avec la division Prévention des maladies non transmissibles.

## 1.2 Fonctionnement du service

Selon les dispositions d'exécution, le service FPT est notamment chargé de mener ses propres projets de prévention, de soutenir financièrement les projets de prévention menés par des tiers et d'informer le public de ses activités.

Il assure des tâches de coordination essentielles dans le domaine de la prévention du tabagisme en Suisse. C'est ainsi que le service, cette année encore, a assumé des tâches et fourni des prestations allant au-delà de sa mission première.

En outre, le FPT est membre des groupes de travail MNT concernés et a apporté une contribution active dans le cadre des réunions.

### 1.2.1 Projets propres au FPT 2017

#### *1) Modèle des facteurs déterminants qui contribuent à ce que les enfants et les jeunes fument ou non*

Dans le cadre de ce mandat, la Haute école spécialisée du Nord-ouest de la Suisse cherche à identifier les bases empiriques et scientifiques en vue de décrire les facteurs déterminants qui contribuent à ce que les enfants et les jeunes fument ou non. Elle les regroupe dans un rapport et explique comment ils peuvent être représentés graphiquement dans un modèle. Ce mandat vise à élaborer un modèle qui soutient la discussion et la mise en évidence de théories d'intervention, la clarification des rôles et la fixation de priorités dans le programme pour l'enfance et la jeunesse.

Coûts : 40 500 francs

#### *2) Consultations relatives au programme pour l'enfance et la jeunesse*

Afin de décharger la direction du programme, l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT) réalise des auditions auprès des partenaires et des groupes-cibles du programme.

Coûts : 31 148 francs

#### *3) Utilisation des enseignements tirés de l'évaluation du Programme national d'arrêt du tabagisme (analyse des contributions) pour les futures interventions en faveur de l'arrêt du tabagisme dans le contexte médical*

Un rapport est rédigé dans le cadre de ce mandat. Il fournit la base nécessaire aux réflexions et au développement de projets et de programmes pour la prévention du tabagisme chez les adultes et ce, en tenant compte des exigences posées par les stratégies MNT et Addictions.

Coûts : 22 366 francs

#### *4) Stratégie du Fonds de prévention du tabagisme en vue de soutenir les stratégies nationales MNT et Addictions*

Dans le cadre de ce mandat, Ecoplan a soutenu le FPT lors de l'élaboration de la stratégie (voir le chap. 1.2.5).

Coûts : 7 336 francs

## 1.2.2 Demandes de financement et commission d'expertes et experts

L'évaluation des demandes s'effectue selon une procédure standardisée, décrite sur le site Internet du Fonds sous la rubrique « Demandes de financement »<sup>2</sup>.

Depuis l'été 2014, le service FPT procède aux analyses de financement et stratégiques obligatoires. Durant l'année sous revue, 16 analyses de financement ont été déposées. Le service FPT a répondu positivement à la moitié d'entre elles.

Au total, 18 nouvelles demandes ont été déposées et évaluées au cours de l'année sous revue. Le FPT en a accepté douze, dont sept sous réserve de conditions.

### *Analyses de financement et stratégiques*

	2014		2015		2016		2017	
Analyses de financement positives	-	-	4	29 %	4	33 %	7	44 %
Analyses de financement critiques	-	-	10	71 %	8	67 %	9	56 %
Total	-	-	14	100 %	12	100 %	16	100 %

### *Demandes de financement : statistique comparative sur les quatre dernières années d'exploitation*

	2014		2015		2016		2017	
Acceptées	10	45 %	5	50 %	5	46 %	12	67 %
Refusées	11	50 %	4	40 %	4	36 %	6	33 %
Retournées pour être remaniées	1	5 %	1	10 %	2	18 %	0	0 %
Total	22	100 %	10	100 %	11	100 %	18	100 %

Les chiffres concernant les années 2004 à 2013 peuvent être consultés dans les précédents rapports annuels.

### *Commission d'expertes et d'experts du FPT*

Le service FPT examine les demandes avec le concours d'une commission extraparlamentaire consultative permanente, conformément à l'ordonnance sur le fonds de prévention du tabagisme (OFPT) et à l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA). La commission est instituée par le Conseil fédéral. Elle garantit que les décisions sont bien étayées sur les plans technique et scientifique.

En 2017, la commission était composée des membres suivants :

Présidente

M<sup>me</sup> **Barbara Weil**, Fédération des médecins suisses (FMH)

Vice-président

Pr **Holger Schmid**, Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse

Membres

M<sup>me</sup> **Nadja Mahler König**, Office fédéral du sport (OFSP)

M<sup>me</sup> **Annick Rywalski**, Ligue suisse contre le cancer

M. **Patrick Vuillème**, Office fédéral de la santé publique (OFSP)

---

<sup>2</sup> [www.tpf.admin.ch/tpf/fr/home/finanzierungsgesuche.html](http://www.tpf.admin.ch/tpf/fr/home/finanzierungsgesuche.html)

### **1.2.3 Information du public / communication**

Outre les documents de base, les informations et les instruments nécessaires, on trouve sur le site FPT ([www.tpf.admin.ch](http://www.tpf.admin.ch) / [www.prevention-tabagisme.ch](http://www.prevention-tabagisme.ch)) des renseignements sur tous les projets approuvés jusqu'ici, avec des informations sur l'organisme responsable, le montant du financement, les expériences faites et d'autres thèmes d'actualité.

### **1.2.4 Collaboration avec les cantons**

Les cantons jouent un rôle important dans la mise en œuvre des stratégies nationales MNT et Addictions. Ce sont eux qui sont en situation de faire progresser les mesures de prévention structurelle, d'appliquer les lois et de coordonner les mesures de prévention sur le plan cantonal. En participant au financement des programmes cantonaux de prévention du tabagisme, le FPT souhaite les inciter à développer des programmes spécifiques.

Conformément aux bases et aux conditions-cadre applicables aux subventions en faveur des programmes cantonaux de prévention du tabagisme, élaborées en 2016 en étroite collaboration avec les cantons, le FPT subventionne, à compter de l'année 2017, les prestations de pilotage dans le cadre des programmes cantonaux. De plus, il développe et finance des offres de prévention du tabagisme appliquées au niveau cantonal. Ces offres doivent répondre aux critères d'une prévention efficace, tenir compte des prescriptions stratégiques des stratégies MNT et Addictions et contribuer au recul des MNT. Il revient aux cantons de décider quelles offres seront intégrées dans leur programme et de participer à la mise en œuvre de ces dernières auprès de la population cantonale.

Au cours de l'année sous revue, les premiers cantons ont déposé des programmes sur la base de ces directives. Le FPT a accepté définitivement le subventionnement du pilotage de quatre programmes cantonaux (SG, ZH, BS et TG). Quatre autres programmes (VD, FR, SO et JU) ont été avalisés sous réserve de conditions à la fin de l'année 2017.

### **1.2.5 Stratégie FPT pour un soutien efficace aux stratégies MNT et Addictions**

En s'appuyant sur le rapport de base FPT ainsi que sur les nouvelles stratégies MNT et Addictions, le FPT a développé une stratégie qui met en évidence la manière dont il axe ses activités sur les nouvelles stratégies et alloue désormais ses ressources. Il était prévu de mettre en œuvre cette stratégie à partir de l'année 2018. Toutefois, étant donné que de nombreuses questions relatives à la procédure, à l'organisation et à la teneur doivent encore être clarifiées dans le cadre de la stratégie MNT, la stratégie FPT ne sera pas concrétisée pour le moment, mais elle continuera d'être développée dès 2018 en tenant compte des décisions MNT.

### **1.2.6 Programme pour l'enfance et la jeunesse**

Ce programme fait partie de la stratégie MNT qui forme, à partir de 2017, le cadre stratégique pour l'allocation des ressources du FPT. En matière de financement des projets de prévention, le Fonds reprend l'approche « phases de la vie » de la stratégie. Il élabore un programme de prévention du tabagisme chez les enfants et les jeunes en tenant compte des parties prenantes importantes (mesure 1.2.2 du plan de mesures MNT). Le programme s'appuie sur les principes de la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé (1986) et apportera une contribution à l'exigence de protection particulière de l'intégrité et de promotion du développement des enfants et des jeunes, telle qu'inscrite dans la Constitution fédérale. Par conséquent et en accord avec la stratégie MNT, le programme tiendra davantage compte du milieu de vie des enfants et des jeunes, et la question de la consommation de tabac sera abordée en même temps que d'autres thèmes importants pour les jeunes selon leur contexte. Les jeunes mais aussi les adultes de leur entourage seront désormais placés au centre de l'attention ; ils ne seront donc plus simplement considérés comme le groupe cible des activités de prévention. Les personnes directement concernées pourront elles-mêmes s'exprimer et s'engager en faveur d'un environnement dans lequel elles peuvent utiliser leurs ressources et compétences dans leur propre intérêt.

Le programme pour l'enfance et la jeunesse regroupera à l'avenir toutes les offres et activités financées par le FPT. Il sera porteur d'un renouveau fondamental et offrira de nouvelles bases aussi bien à la collaboration entre partenaires qu'à la configuration des offres et activités. Les activités seront regroupées dans les domaines d'action « formation », « loisirs » et « famille ». La tranche d'âge visée est de 0 à 25 ans.

Au cours de l'année sous revue, le FPT a publié les quatre rapports commandés en 2016 qui portent sur les bases de la prévention du tabagisme chez les enfants et les jeunes. Ils peuvent être consultés sur le site Internet du FPT dans la rubrique « Publications ».

En avril, le SG DFI a approuvé le concept de programme établi en 2016 après consultation du Comité de direction MNT. Le service FPT a ensuite pu s'atteler à l'élaboration échelonnée des contenus.

Dans le domaine du sport, le FPT a convenu avec Swiss Olympic – organisme responsable du plus grand projet à l'heure actuelle (« cool and clean ») – que le projet subséquent, qui sera lancé en 2018, tiendra compte des exigences et des objectifs du programme. Un concept général élaboré en commun a constitué la base d'une demande adressée au FPT en vue de poursuivre le financement. Sur recommandation de la commission d'expertes et d'experts et du pilotage du programme, le FPT a approuvé sous réserve de conditions la poursuite du projet « cool and clean » conformément à cette demande.

Au second semestre, les travaux préparatoires relatifs au lancement de la phase de formation ont commencé. Dans le cadre d'auditions, les cantons et le groupe de suivi ont pu s'exprimer sur une première version du concept général. En se fondant sur leurs commentaires, le service FPT a adapté le concept et l'a soumis pour discussion aux acteurs à l'occasion du séminaire de l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT).

Dans le cadre de son mandat (voir le chap. 1.2.1), l'AT a également rédigé un rapport sur les besoins des enseignants en matière d'offres de prévention du tabagisme destinées aux écoles et aux classes. Un concept définitif qui tient également compte de ces commentaires a été présenté à la direction du programme en décembre, qui l'a approuvé.

### **1.2.7 Démarche coordonnée axée sur les adultes**

#### *Situation initiale*

Le FPT a décidé à la fin de l'année 2016 d'axer étroitement sa pratique en matière de financement sur la stratégie MNT et, simultanément, d'assurer un plus grand nombre de tâches de coordination. Tout comme le programme pour l'enfance et la jeunesse, les projets ciblant les adultes ou les seniors sont dotés de nouvelles structures. Pour ce faire, le FPT développe des offres destinées aux adultes qui réunissent les trois groupes de mesures MNT que sont la « promotion de la santé et prévention destinées à la population » (GM1), la « prévention dans le domaine des soins » (GM2) et la « prévention dans l'économie et le monde du travail » (GM3).

L'approche choisie à cette fin se fonde d'abord sur les projets nationaux existants qui ne font intervenir qu'un nombre relativement restreint d'acteurs bien établis.

La nouvelle orientation se place également sous le signe des économies dans ces domaines. D'une part, le FPT a investi, par le passé, la majeure partie des réserves existantes dans des projets destinés au groupe-cible des adultes. D'autre part, la nouvelle stratégie d'adjudication du FPT prévoit une augmentation des ressources pour les projets réalisés dans le cadre du nouveau programme pour l'enfance et la jeunesse.

Eu égard aux ressources humaines limitées, le FPT échelonne les étapes et traite progressivement chaque groupe de mesures dans l'ordre suivant :

- GM1 (promotion de la santé et prévention destinées à la population) → 2017/2018
- GM2 (prévention dans le domaine des soins) → 2018/2019
- GM3 (prévention dans l'économie et le monde du travail) → 2018/2019
- Thèmes transversaux Égalité des chances, Communication, Projets innovants → tous en 2019/2020.

#### *Promotion de la santé et prévention destinées à la population (GM 1)*

Le FPT a décidé d'appliquer la démarche coordonnée d'abord dans le GM1 pour trois raisons principales : il a une vue d'ensemble claire du nombre de projets figurant dans ce groupe ; toutes les décisions et tous les contrats actuels expirent au plus tard à la fin de l'année 2018 ; et il existe un grand

potentiel de coordination à ce niveau. Il importe d'éviter les doublons et d'exploiter les synergies de manière conséquente.

Durant l'année sous revue, le FPT a convié les acteurs impliqués à diverses réunions et a encadré le processus de coordination. L'objectif était de créer, au moyen d'une démarche participative, une offre commune d'arrêt du tabagisme active via différents canaux et qui donne la priorité aux besoins des fumeurs et des fumeuses. Dans le cadre de cette étape, les organisations participantes ont convenu de déposer, à l'été 2018, une demande de financement commune qui contient les éléments ci-après :

- offre permanente d'arrêt du tabagisme fondée sur Internet (portail avec des offres, page Internet avec des informations, application mobile, suivi par des expertes et experts ainsi que des pairs) ;
- conseils pour arrêter de fumer dispensés par téléphone ;
- événement public qui motive à arrêter de fumer et qui encadre les personnes fumeuses et leurs proches.

#### *Prévention dans le domaine des soins (GM2)*

L'actuel « programme d'arrêt du tabagisme » réunit différents projets incluant des multiplicateurs dans le contexte médical. Toutefois, il contient également d'autres mesures, telles que le concours annuel pour arrêter de fumer.

L'objectif concernant le GM2 est d'élaborer à l'avenir une offre pour tous les projets dans le contexte médical. Le programme actuel contient de nombreuses bases sur lesquelles s'appuyer (p. ex., l'analyse des contributions, une évaluation solide du programme d'arrêt du tabagisme). Le FPT a adjudgé un mandat relatif à la poursuite de l'élaboration de ces bases (voir le chap. 1.2.1).

Un premier atelier s'est tenu avec les acteurs en novembre 2017. Les questions fondamentales ont pu être clarifiées à cette occasion.

#### *Prévention dans l'économie et le monde du travail (GM3)*

Conjointement avec le comité de direction MNT et les responsables de projet dans ce domaine, le FPT abordera les étapes concrètes et initiera les adaptations nécessaires dans le courant de l'année 2018.

## **1.3 Perspectives**

En 2018, le service FPT s'est fixé pour priorité les travaux ci-après :

### **1.3.1 Stratégie FPT**

Le FPT poursuivra la stratégie conformément au chap. 1.2.5.

### **1.3.2 Programme pour l'enfance et la jeunesse**

En 2018, le FPT abordera, avec les partenaires, la mise en œuvre des concepts approuvés par le pilotage du programme.

Après entente avec la direction du programme, Swiss Olympic continuera de développer le programme « cool and clean » et travaillera à son intégration dans le programme pour l'enfance et la jeunesse.

La direction du programme précisera la collaboration avec la Fondation éducation21 dans le domaine « École obligatoire ». De plus, elle fera clarifier la faisabilité et la marche à suivre pour développer un monde ludico-sérieux qui chapeautera les offres pour les enfants et les jeunes. Les offres correspondantes pourront être adaptées et développées sur cette base.

Les clarifications liminaires concernant la vague « Formation professionnelle et monde du travail » seront effectuées au premier trimestre.

Il est prévu de lancer les travaux dans les domaines d'intervention « Loisirs » et « Famille » en 2018 également.

### **1.3.3 Démarche coordonnée axée sur les adultes**

Le FPT attend pour l'été 2018 une demande commune des acteurs œuvrant dans le GM1. Celle-ci réunira dès 2019 toutes les offres et les résumera de manière cohérente. Comptent parmi celles-ci une offre de base (application, ligne stop-tabac), un portail commun à toutes les offres et un événement public annuel très médiatisé.

S'agissant du GM2, les étapes concrètes seront clarifiées jusqu'en automne 2018 afin que le nouveau concept puisse être mis en œuvre dès 2019.

En ce qui concerne le GM3, le FPT, le comité de direction MNT et les partenaires au projet aborderont les étapes concrètes et effectueront les adaptations nécessaires en 2018.

## 2 Projets de tiers soutenus en 2017

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017, 18 nouvelles demandes ont été adressées au FPT. Deux demandes acceptées sous réserve de conditions en 2016 ont pu être définitivement avalisées. Il a été demandé au FTP de participer à hauteur d'environ 14 millions de francs au total. Le FPT a pu valider deux tiers des demandes d'un montant de 12,73 millions de francs. Plus de la moitié de ces projets ont été approuvés sous réserve de conditions qui ne sont pas encore remplies. La poursuite du programme « cool and clean » budgétée à plus de 7,5 millions de francs en fait partie.

Le chapitre ci-dessous mentionne les projets **avalisés définitivement** entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017. Il contient également les deux projets approuvés en 2016 sous réserve de conditions qui ont été remplies au cours de l'année sous revue.

### ***Promouvoir la recherche***

**Efficacité d'une brève intervention motivationnelle auprès des fumeurs et des fumeuses au sein du cabinet médical – une étude contrôlée et randomisée** (*projet approuvé en 2016 sous réserve de conditions, contribution du FPT : 402 500 francs*)

L'Institut de médecine générale de l'Université de Zurich évalue l'efficacité d'une intervention au sein du cabinet médical mettant l'accent sur la consultation pour arrêter de fumer.

Les cabinets médicaux constituent une structure prometteuse pour la consultation en vue d'arrêter de fumer. Si les médecins sont formés en communication et tiennent compte des diverses approches dans les programmes de conseil (entretien motivationnel, prise de décision partagée (shared decision making) et démarche centrée sur le patient), le taux de réussite augmente. Le programme « Coaching santé » du CMPR fournit des éléments de formation et des instruments permettant aux médecins d'améliorer les conseils qu'ils prodiguent pour une meilleure santé.

L'Institut de médecine générale examine comment une intervention pour arrêter de fumer selon les principes du « coaching santé » peut apporter un soutien favorable aux patientes et patients et comment une intervention de ce genre peut être appliquée en Suisse. La procédure comporte trois étapes : une étude pilote, une étude clinique randomisée par groupes et une étude d'évaluation.

### ***Développer le réseau des organisations actives et créer des conditions-cadre***

**Prolongation du réseau des porte-parole « cool and clean » en 2018** (*contribution du FPT : 660 000 francs*)

Ces prochaines années, le programme « cool and clean » fera l'objet d'une refonte pour être ensuite intégré dans le programme pour l'enfance et la jeunesse. Le FPT et Swiss Olympic ont, à cet égard, opté pour une solution en plusieurs étapes<sup>3</sup>.

« cool and clean » travaille avec un réseau de porte-parole engagés par les administrations cantonales. Le FPT les rémunère via le budget alloué à ce programme. Leur mission consiste à mettre « cool and clean » en réseau dans les cantons et à recruter des associations, des équipes et des communes afin d'instaurer une collaboration avec le programme.

Jusqu'en juin 2017, on ne savait pas encore définitivement si le programme allait continuer de travailler avec des porte-parole et, si tel était le cas, quelle forme leur engagement revêtirait et s'ils pouvaient effectuer d'autres tâches inhérentes au programme pour l'enfance et la jeunesse. Dans le courant de l'année, certains porte-parole ont commencé à chercher une nouvelle place de travail, car le financement n'était assuré que jusqu'à la fin de l'année 2017. Il était à craindre que le programme perde du personnel, perde en savoir-faire, en continuité et que le réseau soit affaibli. Afin de réduire ce risque, Swiss Olympic a déposé une demande relative à la poursuite du subventionnement du ré-

---

<sup>3</sup> Voir à ce sujet le chap. 1.2.6.

seau de porte-parole en 2018. Le montant correspond aux coûts des porte-parole engagés actuellement. L'objectif est de garantir aux porte-parole actuels un emploi pour une année de plus, le temps de définir et de remanier les tâches futures des porte-parole.

À la fin de l'année, le FPT a décidé de soutenir financièrement la poursuite de « cool and clean » jusqu'en 2020. Le réseau de porte-parole sera maintenu. Si Swiss Olympic remplit les conditions, cette prochaine phase du programme sera validée définitivement. À ce moment-là, la décision relative au réseau de porte-parole 2018 sera annulée et la contribution sera intégrée au subventionnement de la poursuite de « cool and clean » pour la période allant de 2018 à 2020. C'est pourquoi ce projet partiel n'est pas mentionné individuellement dans la banque de données des projets financés.

### **Programmes cantonaux**

#### **Pilotage du Programme cantonal de Saint Gall 2017 – 2020** (*projet approuvé en 2016 sous réserve de conditions, contribution du FPT : 497 568 francs*)

Conformément aux conditions-cadre du FPT pour soutenir les programmes cantonaux de prévention du tabagisme, en vigueur depuis 2017, le FPT subventionne le pilotage Programme cantonal de Saint Gall 2017 - 2020.

Le programme est géré par l'Office cantonal de la santé (*Amt für Gesundheitsvorsorge*).

#### **Pilotage du Programme cantonal de prévention du tabagisme Zurich pour les années 2017 – 2020** (*contribution du FPT : 520 000 francs*)

Conformément aux conditions-cadre du FPT pour soutenir les programmes cantonaux de prévention du tabagisme, en vigueur depuis 2017, le FPT subventionne le pilotage du programme cantonal de prévention du tabagisme Zurich 2017 – 2020.

Le programme est géré stratégiquement par la responsable cantonale pour la prévention et la promotion de la santé dans le canton de Zurich. Il est réalisé sous la direction opérationnelle de Züri Rauchfrei.

#### **Pilotage du Programme cantonal de prévention du tabagisme 2018 – 2021 à Bâle-Ville** (*contribution du FPT : 378 372 francs*)

Conformément aux conditions-cadre du FPT pour soutenir les programmes cantonaux de prévention du tabagisme, en vigueur depuis 2017, le FPT subventionne le pilotage Programme cantonal de prévention du tabagisme 2018 – 2021 à Bâle-Ville.

Le programme est géré par le Département de la santé (*Gesundheitsdepartement*) du canton de Bâle-Ville.

#### **Pilotage du Programme cantonal de prévention du tabagisme, Thurgovie 2018 – 2021** (*contribution du FPT : 449 500 francs*)

Conformément aux conditions-cadre du FPT pour soutenir les programmes cantonaux de prévention du tabagisme, en vigueur depuis 2017, le FPT subventionne le pilotage Programme cantonal de prévention du tabagisme, Thurgovie 2018 – 2021.

Le programme est géré par l'Office cantonal de la santé (*Amt für Gesundheit*).

#### **Tabagisme passif : informer les familles des communautés portugaises** (*contribution du FPT : 6 118 francs*)

Dans le canton de Neuchâtel, la population migrante portugaise est particulièrement concernée par le tabagisme. Dans le cadre du présent projet, les responsables du programme cantonal de prévention du tabagisme entendent clarifier les besoins et les possibilités de lancer des projets de prévention du tabagisme pour ce groupe-cible. Le projet vise notamment à diminuer l'exposition à la fumée passive dans la sphère privée. L'objectif n'est pas de créer des structures supplémentaires, mais d'améliorer la mise en réseau des différents acteurs. Le projet fait partie intégrante du programme du canton de Neuchâtel. Étant donné qu'il s'agit d'une étude de faisabilité, le projet ne figure pas individuellement dans la banque de données des projets financés.

### 3 Finances

#### 3.1 Vue d'ensemble du soutien financier accordé à des tiers

Le tableau ci-dessous récapitule tous les engagements financiers contractés par le FPT en 2017. La plupart d'entre eux s'étalent sur plusieurs exercices, et les versements sont répartis en fonction de la durée du projet. À noter que, par souci de meilleure lisibilité, les projets qui s'étendent à plusieurs domaines d'activité n'apparaissent dans les tableaux que sous le principal domaine d'activité qui les concerne.

##### *Promouvoir la recherche*

Projet	Responsable	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2017
Efficacité d'une brève intervention motivationnelle auprès des fumeurs et des fumeuses au sein du cabinet médical – une étude contrôlée et randomisée	Institut de médecine générale de l'Université de Zurich	7.3.2017 – 31.1.2020	402 500	150 000
<b>Total</b>			<b>402 500</b>	<b>150 000</b>

##### *Développer le réseau des organisations actives et créer des conditions-cadre*

Projet	Responsable	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2017
Prolongation du réseau des porte-parole « cool and clean » en 2018	Swiss Olympic	1.1.2018 – 31.12.2018	660 000	0
<b>Total</b>			<b>660 000</b>	<b>0</b>

## Programmes cantonaux

Projet	Responsable	Durée du projet	Montant agréé	Exercice 2017
Pilotage du Programme cantonal de Saint Gall 2017 – 2020	Office cantonal de la santé ( <i>Amt für Gesundheitsvorsorge</i> )	1.1.2017 – 31.12.2020	497 568	149 270
Pilotage du Programme cantonal de prévention du tabagisme Zurich pour les années 2017 – 2020	Direction de la santé du canton de Zurich ( <i>Gesundheitsdirektion des Kantons Zürich</i> )	1.1.2017 – 31.12.2020	520 000	86 667
Pilotage du Programme cantonal de prévention du tabagisme 2018 – 2021 à Bâle-Ville	Département de la santé du canton de Bâle-Ville ( <i>Gesundheitsdepartement des Kantons Basel-Stadt</i> )	1.1.2018 – 31.12.2021	378 372	0
Pilotage du Programme cantonal de prévention du tabagisme, Thurgovie 2018 – 2021	Office de la santé du canton de Thurgovie ( <i>Amt für Gesundheit Kanton Thurgau</i> )	1.1.2018 – 31.12.2021	449 500	0
Tabagisme passif : informer les familles des communautés portugaises	République et canton de Neuchâtel, Service de la santé publique	1.2.2017 – 28.2.2018	6 118	3 707
<b>Total</b>			<b>1 851 558</b>	<b>239 644</b>

### 3.2 Bilan au 31 décembre 2017

Actifs			Passifs		
	2016	2017		2016	2017
Compte du fonds conf. à l'AFF	10 730 780,24	10 864 204,71	Obligations de tiers		2 096 037,50
			Compte courant OFSP	601 923,07	
Compte courant OFSP		5 090,20	Capital au 1.1.	9 252 070,06	10 128 857,17
			Résultat annuel	876 787,11	-1 355 599,76
			Capital au 31.12.	10 128 857,17	8 773 257,41
Total Actifs	10 730 780,24	10 869 294,91	Total Passifs	10 730 780,24	10 869 294,91

### 3.3 Compte de résultat 2017

Charges			Revenu		
	2016	2017		2016	2017
<b>Charges de transfert</b> (projets)	12 137 683,94	12 572 058,20	Impôts	13 870 569,62 <sup>4</sup>	12 217 565,15
			Intérêts	0,00	0,00
			Remboursement	33 456,65	0,00
<b>Coûts d'exploitation</b>					
Collaborateurs	759 730,45	746 787,95			
Informatique	9 240,00				
Mandats de conseil <sup>5</sup>	71 134,60	110 342,00			
Commissions	7 269,50	7 618,95			
Recherche sous contrat		59 854,00			
Traductions	18 368,77	48 260,00			
Dépenses pour la pré- vention <sup>6</sup>	24,20	2 789,35			
Frais					
Autres dépenses de fonctionnement <sup>6</sup>	3 339,30	11 395,90			
Manifestations propres	19 027,90				
Conférences	1 420,50				
Pertes / gains	876 787,11	-1 355 599,76			
<b>Total</b>	<b>13 904 026,27</b>	<b>12 217 565,15</b>		<b>13 904 026,27</b>	<b>12 217 565,15</b>

### 3.4 Explications détaillées sur le compte de résultat

#### *Projets*

Le FPT a notamment pour tâche d'accorder un soutien financier à des projets de prévention. Le montant indiqué correspond au total des aides allouées à ce titre en 2017. Le paiement s'effectue non pas en un seul, mais en plusieurs versements répartis sur toute la durée d'un projet, raison pour laquelle ce montant ne correspond pas à la valeur totale des projets acceptés.

#### *Coûts d'exploitation du FPT*

En 2017, les coûts d'exploitation du Fonds sont, d'une manière générale, plus élevés que d'habitude. Cette hausse s'explique essentiellement par le fait que, eu égard au nouveau modèle comptable de la Confédération et au changement de la structure des coûts qui en découle, des charges de transfert d'un montant total de 156 560,40 francs sont affectés aux coûts d'exploitation. Les postes « mandats de conseil », « tâches de prévention » et « autres dépenses de fonctionnement » sont concernés.

Toutefois, les coûts d'exploitation sont bas. Cela tient, d'une part, au fait que le service FPT compte peu de collaborateurs et, d'autre part, qu'il est rattaché administrativement à l'OFSP, qui ne lui refacture pas les prestations suivantes :

<sup>4</sup> Après déduction d'une commission de perception de 2,5 % de l'AFD

<sup>5</sup> Poste concerné par le changement de la structure des coûts

- Expertises et assistance juridiques (division Droit)
- Soutien du responsable de service par le supérieur hiérarchique (vice-directeur de l'OFSP)
- Traductions (services linguistiques)
- Comptabilité et finances (état-major de l'unité de direction Politique de la santé et services des finances)
- Coordination des demandes des médias, site Internet (section Communication)
- Soutien informatique (section informatique et gestion des équipements)
- Frais généraux : l'office ne facture pas les frais d'infrastructure au Fonds

#### *Recherche sous contrat*

Des travaux de fond ont été mandatés pour développer le programme pour l'enfance et la jeunesse.

#### *Traductions*

Dans ce domaine, les frais se rapportent aux traductions confiées à l'extérieur et non pas à celles effectuées par les services linguistiques de l'OFSP.

Les résumés de l'ensemble des projets acceptés, des rapports finaux et des rapports de recherche, ainsi que la description des instruments du FPT sont, en principe, disponibles dans les trois langues officielles sur le site Internet.

Les coûts plus élevés qu'en 2016 résultent des travaux de fond mandatés par le FPT et des rapports en découlant qui ont été traduits.

#### *Autres dépenses de fonctionnement*

Ce poste regroupe les frais généraux tels que la location de salles de réunion, les repas lors de réunions, etc. Le programme pour l'enfance et la jeunesse ainsi que la démarche coordonnée axée sur les adultes ont nécessité la tenue de réunions supplémentaires, qui ont également occasionné des coûts.

### 3.5 Vue d'ensemble des engagements au 31.12.2017

Le compte annuel du Fonds a été clôturé sur un solde de 8 773 257,41 francs. En raison du recul de la consommation, les recettes fiscales pour les années 2018 à 2020 devraient atteindre environ 40 millions de francs, selon les estimations de la Direction générale des douanes (DGD).

Au vu des engagements indiqués ci-dessous ainsi que des futurs programmes cantonaux (non inclus dans les chiffres ci-après), du programme pour l'enfance et la jeunesse et de la poursuite de l'offre existante, il ressort clairement que les ressources disponibles pour les trois années à venir devront être gérées au plus près.

Engagements 2018	Engagements 2019	Engagements 2020	Total des engagements au 31.12.2020
13 048 815,60	3 552 566,90	442 765,90	17 044 148,40

#### Informations complémentaires

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Fonds de prévention du tabagisme FPT  
c/o Office fédéral de la santé publique  
[info@tpf.admin.ch](mailto:info@tpf.admin.ch)  
[www.prevention-tabagisme.ch](http://www.prevention-tabagisme.ch)